



# CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 3 juillet 2018 à 18 h 30

tel : 02.31.27.15.80  
fax : 02.31.23.86.06  
[mairie@cagny.fr](mailto:mairie@cagny.fr)  
[www.cagny.fr](http://www.cagny.fr)

## COMPTE RENDU

### BATIMENTS ET PATRIMOINE

#### **BATIMENTS COMMUNAUX : INSTALLATION D'ADOUCCISSEURS D'EAU**

délibération

2018/50

Pour la protection des installations d'alimentation d'eau potable des bâtiments communaux, il est proposé d'installer des adoucisseurs d'eau sur :

Bâtiments	Prix HT	Prix TTC
salle du Parc	1 747,00	2 096,40
vestiaire de football	2 602,00	3 122,40
gymnase du Petit Bois	2 502,00	3 002,40
mairie	1 382,00	1 658,40
TOTAL	8 233,00	9 879,60

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- approuve l'installation d'adoucisseurs d'eau dans les bâtiments communaux,
- retient les devis de la société CULLIGAN pour un montant global de 8 233 € HT soit 9 879,60 € TTC,
- décide de souscrire auprès de la société CULLIGAN un contrat d'entretien pour l'ensemble de l'appareillage,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.
- 

### VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

#### **COMMISSION « VOIRIE – RESEAUX – ECLAIRAGE PUBLIC » : REUNION DU 14 JUIN 2018**

Lors de sa réunion du 28 février 2018, la commission « voirie – réseaux – éclairage public » avait projeté d'implanter des ralentisseurs rue Henri Philippe mais les équipements choisis ne sont pas homologués sur de la voirie communale. Aussi, une nouvelle réunion a-t-elle été programmée le 14 juin et la commission prévoit de mettre en place des chicanes, à titre provisoire dans un premier temps, pour tester le dispositif.

Avenue du Parc, la circulation sera accentuée lors de la mise en service du lotissement « La Boissière » car cette voie rejoindra la rue du Grand Chemin au niveau du croisement avec le chemin de la maisonnette. Par anticipation, la commission a étudié la régulation de la vitesse sur cette voie et propose de créer un plateau surélevé :

- face au gymnase du Petit Bois
- lotissement de la Boissière : dans la partie droite de l'avenue du Parc
- au croisement de l'avenue du Parc avec le chemin de la Maisonnette.

Le Conseil municipal valide les propositions de la commission.

## **URBANISME - ENVIRONNEMENT**

### **PUBLICITE EXTERIEURE**

Le Conseil municipal a autorisé les commerçants à apposer le long de la RD 613 un panneau publicitaire. Certains en possèdent deux et parfois ces derniers ne sont pas très esthétiques.

Considérant que la publicité actuelle pollue la qualité environnementale de la commune, Jérôme PAVIE souhaiterait que le Conseil municipal redéfinisse le cadre de cette publicité à l'intérieur de l'agglomération.

D'autres élus indiquent que la publicité effectuée par les commerçants contribue à renforcer l'image dynamique de la commune. Par ailleurs, l'ensemble des commerçants doit être traité de façon identique, que ces derniers exercent dans le cœur de bourg ou en dehors.

Devant ces divergences de point de vue, Madame le maire propose de débattre du sujet dans le cadre d'une réunion de commissions (commission urbanisme et commission environnement – cadre de vie).

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **SUBVENTION : PROGRAMME EQUILIBRE**

*délibération*

2018/53

Par délibération n°2018/37 en date du 16 avril 2018, le Conseil municipal décidait de subventionner « le programme équilibre en Normandie » en versant au club de l'Amitié une subvention de 70 € correspondant à 10 séances pour 7 personnes de Cagny, hors EHPAD.

Le programme peut être reconduit sur l'année 2018/2019 avec environ 36 séances et une dizaine de personnes serait intéressée.

Madame le maire propose de financer cette animation en prenant en charge le coût de l'adhésion qui est de l'ordre de 36 € par adhérent.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (13 POUR) :

- décide de prendre en charge les frais d'adhésion au programme « équilibre » pour les personnes de Cagny, hors EPHAD,
- dit que la participation sera versée sous forme de subvention au club de l'Amitié,

- *donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **ECOLE ELEMENTAIRE : CONSEIL D'ECOLE DU 18 JUIN 2018**

Le dernier conseil d'école de l'école élémentaire s'est tenu le 18 juin dernier et comme à l'accoutumée, l'ambiance est excellente et le bilan de la vie scolaire est très positif.

Les enfants ont participé à une multitude d'activités :

- échange avec l'école maternelle, le collège Villey Desmeserets, l'EHPAD de Cagny,
- sorties scolaires dans la baie du Mont Saint Michel et le voyage en Dordogne, pique-nique dans le parc de la mairie,
- jardinage, printemps artistique, expo archéologique, théâtrales avec la CDC Valès dunes,
- le carnaval s'est déroulé le 13 avril à l'école, ainsi tous les enfants étaient déguisés toute la journée. Format de la manifestation à conserver,
- très belle kermesse organisée par l'APE qui a contribué à hauteur de 1 500 € aux sorties scolaires,
- permis internet, attestation vélos,....

L'effectif scolaire sera de 120 enfants à la rentrée de septembre 2018 avec probablement des classes à cours unique. Pour l'année scolaire 2019/2020, une ouverture de classe est envisageable.

### **ECOLE MATERNELLE : CONSEIL D'ECOLE DU 2 JUILLET 2018**

Le 2 juillet, s'est réuni le conseil d'école de l'école maternelle dans une ambiance sereine. La création d'un 3<sup>ème</sup> poste d'ATSEM a été à nouveau évoquée et la réponse négative du Conseil municipal réexpliquée.

Une nouvelle organisation spatiale sera déployée avec la mise à disposition des locaux de l'extension de l'école. Ainsi, les nouvelles classes seront occupées par Mmes HENNEQUIN (PS/MS) et CARCEL (GS) et une ATSEM interviendra auprès des deux enseignantes dont les classes seront contiguës. L'autre ATSEM opérera auprès de Madame MONFORT (PS/MS) et des deux enseignantes travaillant à mi-temps (MS/GS).

Vu les effectifs par classe (26 enfants), il n'y aura pas d'accueil d'enfants de TPS (Très Petite Section) cette année. Ce mode de fonctionnement interpelle Sylvie DE NEEF qui regrette que l'inscription des TPS se fasse selon les besoins de l'école. Ainsi, les parents ne savent pas, d'une année sur l'autre, la position qui sera adoptée.

Marie-Jeanne HOLLEY, ATSEM, partant à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre sera remplacée par Stéphanie GOUSSARD qui a rencontré ce jour l'équipe pédagogique.

La vie scolaire de l'école maternelle a été présentée avec les sorties scolaires financées par l'APE à hauteur de 2 000 €, la liaison GS/CP, la kermesse du 23 juin avec un spectacle de danses et chants des enfants.

Outre les travaux d'extension de l'école, la classe n°1 (Mme CARCEL) sera repeinte durant l'été par le personnel technique.

## **TARIFS DES STRUCTURES JEUNESSE**

délibération

2018/54

)

Par délibération n°2018/47 en date du 12 juin 2018, le Conseil municipal fixait les tarifs des structures jeunesse pour l'été 2018 avec des prix majorés pour les enfants des communes extérieures n'ayant pas décidé de financer les activités.

Selon la CAF, les prix sont prohibitifs et non acceptables par elle. A noter qu'il existe pour le fonctionnement du centre des loisirs, des conventions entre la commune et la Ligue de Normandie, elle-même en contrat avec la CAF, elle-même en contrat avec la commune.

Sans validation des tarifs par la CAF, la commune perd ses subventions qui en soi n'est pas primordial puisque le coût de l'accueil des extérieurs est au moins égal à la subvention versée mais les familles perdraient elles aussi l'aide CAF ce qui n'est pas envisageable.

Par ailleurs, la commune de Frénoville a décidé de participer financièrement aux activités jeunesse de Cagny à hauteur de 10 € / enfant / jour ou 5 € / enfant / demi-journée.

Au vu des nouvelles données, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- de fixer sa participation au fonctionnement des structures jeunesse ainsi qu'il suit :

### **Tarifs journée complète**

Quotient familial	A < à 620		B > 620 à 1017		C > à 1018	
	Cagny	Enfants des communes extérieures	Cagny	Enfants des communes extérieures	Cagny	Enfants des communes extérieures
Coût réel par jour	38,04	38,04	38,04	38,04	38,04	38,04
Aide CAF	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32	4,32
Aide CAF au repas	0,92	0,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Participation de la commune de Cagny	18,03	5,00	17,03	4,00	16,03	3,00
Participation des communes partenaires		10,00		10,00		10,00
<b>Participation famille</b>	<b>14,77</b>	<b>17,80</b>	<b>16,69</b>	<b>19,72</b>	<b>17,69</b>	<b>20,72</b>

### **Tarifs demi-journée**

Quotient familial	A < à 620		B > 620 à 1017		C > à 1018	
	Cagny	Enfants des communes extérieures	Cagny	Enfants des communes extérieures	Cagny	Enfants des communes extérieures
Coût réel par 1/2 journée	19,02	19,02	19,02	19,02	19,02	19,02
Aide CAF	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16
Participation de la commune de Cagny	8,52	2,00	7,52	1,00	6,52	0,00
Participation des communes partenaires		5,00		5,00		5,00

Participation famille	8,34	9,86	9,34	10,86	10,34	11,86
	<b>Tarifs Minis-Camps 2018</b>					
	A		B		C	
	Cagny	Enfants des communes extérieures	Cagny	Enfants des communes extérieures	Cagny	Enfants des communes extérieures
Tarifs de Base	207	207	207	207	207	207
Aide CAF	21,2	21,2	21,2	21,2	21,2	21,2
Aide aux repas	4,6	4,6				
Aide Cagny	71,2		60,8		50,8	
Tarif Famille (€)	110	181,2	125	185,8	135	185,8

- *donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

▪

**AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

▪

**CDC VAL ES DUNES**

**CONTRAT DE TERRITOIRE : REUNION DU 2 JUILLET 2018**

La CDC Val ès dunes est actuellement en cours d'élaboration du contrat de territoire avec la Région Normandie. L'une des contreparties à la signature de ce contrat est l'encouragement de l'apprentissage.

Ainsi, la Région organisait le 2 juillet dans les locaux de la CDC une réunion d'information sur l'apprentissage dont les modalités seront prochainement modifiées.

Au titre du contrat de territoire, la commune de Cagny proposera le projet d'aménagement de cœur de bourg et envisage de s'engager dans un contrat d'apprentissage.